

## Deux filiales et un GIE en projet chez l'ONCF

Le spécialiste national du rail planche sur la création de deux nouvelles filiales et un GIE spécialisés dans les prestations annexes au transport de voyageurs par train, la maintenance du matériel roulant et la sécurisation des chantiers de la maintenance.

**L'**Office national des chemins de fer (ONCF) met le cap sur l'externalisation et la filialisation de plusieurs de ses métiers. Concrètement, l'Office planche sur la création de deux sociétés détenues à 100% par le groupe et un groupement d'intérêt économique. ONCF Services sera chargée des prestations annexes au transport de voyageurs par train et notamment la gestion de la propreté des trains voyageurs. Elle assurera aussi les prestations liées à l'accueil des clients dans les gares ferroviaires, les prestations terminales du voyage et les prestations liées à la gestion des installations d'accueil du personnel roulant. La filialisation de cette activité devrait permettre au spécialiste national du rail de se focaliser sur son métier de base, tout en gardant le contrôle sur les savoir-faire nécessaires à l'amélioration de la qualité de service offerte à la clientèle. La création de cette filiale a été autorisée par le conseil d'administration du groupe tenu en février dernier et le dossier de demande d'autorisation auprès de l'autorité de tutelle est en cours d'instruction chez l'ONCF, précise le management de l'Office.

### Marchés concurrentiels

Le pôle maintenance de l'infrastructure ferroviaire sera également érigé en filiale. Sa spécialité : la sécurisation des chantiers de la maintenance et des travaux d'infrastructure. La société en projet, dont le nom n'a pas encore été divulgué, interviendra dans un premier temps dans les projets de sécurisation des grands chantiers ferroviaires. Elle



Le pôle maintenance de l'infrastructure ferroviaire sera érigé en filiale.

s'attaquerait par la suite aux prestations intégrées de maintenance voie et aux autres domaines de la caténaire, des sous-stations, de la signalisation et des télécoms, en fonction des besoins et de sa capacité de croissance. «À long terme, la filiale proposera des prestations similaires sur des marchés concurrentiels, tels que les embranchements particuliers et les réseaux de transport urbain (tramways)», explique l'ONCF. À travers le projet de cette filiale, le groupe nourrit l'ambition de mener des missions d'expertise à l'international, sur les métiers ferroviaires, notamment en Afrique francophone. La filiale pourra du coup contribuer à la stratégie de développement à l'export de l'ONCF. Et

sa forme juridique ? Ce sera une société anonyme avec conseil d'administration. Sa création a été autorisée par le dernier conseil d'administration du groupe et devrait intervenir avant la fin de l'année. La maintenance du matériel roulant figure également parmi les métiers à filialiser. «Considérant la maintenance du matériel roulant au cœur du métier ferroviaire, l'ONCF projette la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) en partenariat avec des industriels de référence sous forme d'une société anonyme de droit commun dont le capital sera détenu par l'ONCF et le partenaire industriel», affirme l'Office. C'était lors du conseil d'administration tenu en mars 2013 que le lancement des

démarches pour la création de ce GIE a été autorisé. Le groupe entend ainsi s'associer avec des partenaires industriels de renommée internationale spécialisés dans la maintenance du matériel roulant pour développer son expertise et s'adapter aux nouvelles technologies. L'opération permettra également au groupe de rester dans le secteur de la maintenance et améliorer les performances du matériel. Sans oublier l'optimisation des coûts de la maintenance. Si tout va bien, la création du GIE devrait intervenir avant la fin de cette année. L'Office affirme que le dossier de demande d'autorisation auprès de l'autorité de tutelle est en cours d'instruction. ■

Saïd Naoumi